



COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2006

Présents : Messieurs GORNET François, CREPIN Pierre, BALAUD Frédéric, BALY Norbert, CREPIN Bernard, CUEFF Jacques, DESBIENDRAS Christine , DUVOID Frédéric, LEBON Noëlle et SION Jacques. Absent excusé : WEBER Marc.

Renouvellement Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Marie DENIS à compter du 01/01/2007 :

Vu la fin du Contrat de Mademoiselle Marie DENIS, agent de la bibliothèque au 31 décembre 2006, le Conseil Municipal, après accord de l'Agence Locale de l'Emploi, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de renouveler le contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à Mademoiselle Marie DENIS pour une durée déterminée de dix huit mois , à hauteur de 30 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2007 jusqu'au 30 août 2008 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Recensement de la Population. Nomination du coordinateur communal et de l'agent recenseur :

Afin d'effectuer le recensement INSEE de la population qui aura lieu du 18 janvier 2007 au 17 février 2007, le Conseil Municipal nomme comme coordonnateur communal : Madame Martine CUEFF, secrétaire de Mairie et comme agent recenseur : Madame Simone ODIN et annonce que la rémunération de l'agent recenseur sera effectuée au régime indemnitaire de 1 000 €.

Décision Modificative N°2 du Budget Primitif 2006 :

Afin de pouvoir passer les écritures de cession Le Conseil Municipal décide de la modification N°2 du Budget Primitif 2006 suivante : **INVESTISSEMENT** : **Dépenses** : 2115 : Terrains bâtis : 4 497 €; 2111 : Terrains nus : 35 093 €; 020 : Dépenses imprévues : -1 €; 193 : Autres différences sur réalisations d'immobilisations : 19 €.

Recettes : 024 : 102 938 €; 1325 : Subventions groupement de collectivités : 35 092 €; 2118 : Autres terrains : 19 €.

Travaux Eglise en deux tranches et demandes de subventions ;

Suite aux travaux de rénovation de l'Eglise, Monsieur le Maire expose les devis reçus. Le Conseil Municipal, décide de cette rénovation en deux tranches de travaux, sollicite l'octroi de subvention au Conseil Général des Vosges pour ces deux tranches de travaux : toiture et clocher et peinture et autorise Monsieur le Maire à établir le plan de financement et à signer tous documents à intervenir et également le charge de trouver d'autres financements : Fondation du Patrimoine.

Il sollicite également l'octroi de subvention auprès de la région Lorraine pour ces mêmes travaux; ainsi qu'une aide exceptionnelle à Monsieur le président du Sénat et à Monsieur le Député Jean- Jacques GAULTIER.

Loyer Logement 8 Rue de l'Eglise :

Suite à la décision de location et bail du logement 8 Rue de l'Eglise en date du 18 août 2005, le Conseil Municipal décide de louer l'appartement 8 Rue de l'Eglise pour un montant de 380 € (trois cent quatre vingt euros), sans augmentation, d'établir un contrat de location dès qu'il y aura un demandeur et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Réparation voie de Chaumes suite aux inondations et demande de subvention ;

Suite aux inondations du mardi 03 octobre 2006, Monsieur le Maire expose que la Voie Communale N°1 de Lerrain à Vioménil dit être remise en état. Le Conseil Municipal, décide de ces travaux et inscrira les crédits au Budget Primitif 2007. Il sollicite l'octroi d'une subvention au Conseil Général des Vosges.

Poteau Incendie Route d'Escles :

Suite à la visite du sergent Yves MULLER le 16 novembre 2006 pour étude de la défense incendie de la Rue d'Escles, il s'avère que cette rue n'est pas défendue au niveau incendie dans sa totalité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Syndicat des Eaux des Monts Faucilles de bien vouloir prendre connaissance de cette insuffisance et le charge de bien vouloir effectuer les travaux nécessaires.

Renouvellement de la Convention ATESAT à passer avec l'Etat - Direction Départementale de l'Équipement des Vosges :

Suite à la délibération du 12 août 2003,

Vu la loi M.U.R.C.E.F n° 2001-1168 du 11 décembre 2001- III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1er de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier -NOR : EQU00200138D - (J.O du 29 septembre 2002),

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire - NOR : EQU00201848A,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour raison de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), autorise Monsieur le Maire à approuver le contenu, les modalités de mise en oeuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention, à signer la convention ou son renouvellement et à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Site Internet de la Commune et achat d'un ordinateur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un site internet de la Commune, accepte de confier cette tâche à Mademoiselle Marianne DENIS pendant une période de stage du 10 avril 2007 au 30 juin 2007 et décide de l'achat d'un deuxième ordinateur pour la Mairie et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2007.

Demande d'adhésion de 3 communes au Syndicat d'Assainissement Non Collectif :

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat d'Assainissement Non Collectif demande au Conseil Municipaux des communes adhérentes de bien vouloir statuer sur les demandes d'adhésion de AOUBE et PARGNY SOUS MUREAU. Le Conseil Municipal ACCEPTE l'adhésion des deux communes.

Questions diverses :

1. Il a été annoncé la trésorerie de la Commune au 31/11/2006.
2. Les chasseurs offrent à la Commune le trophée du premier cerf tué, qui sera naturalisé par la commune. Il sera ensuite décidé de son emplacement.
3. Une deuxième boîte aux lettres sera posée, Place du Paquis, sur le lavoir.

4. Il n'y aura pas de bois de nettoyage cette année, car Monsieur le Garde n'a pas pu le marquer. Toutes les excuses du conseil Municipal à tous les inscrits et il leur est demandé de bien vouloir confirmer pour les pointes de chêne.
5. Il a été décidé que les vœux du Maire auront lieu en janvier 2007.

Vu par Nous, François GORNET, Maire de la commune de LERRAIN pour être affiché le 13 mars 2006, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le Maire,
F. GORNET

Affiché le 21 décembre 2006 à la Mairie.